



Crise écologique et dynamique locale. Un avenir pour les métiers du social ?

Laura Centemeri

► To cite this version:

Laura Centemeri. Crise écologique et dynamique locale. Un avenir pour les métiers du social ?. Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes. Inégalités sociales et environnementales, Editions IES, pp.217-249, 2013. hal-01016065

HAL Id: hal-01016065

<https://hal.science/hal-01016065>

Submitted on 30 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A paraître, « Crise écologique et dynamique locale. Un avenir pour les métiers du social ? », in C. Bolzman, J.Libois, F.Tschopp (dir.) *Vivre ensemble, partage et préservation du bien commun*, Editions IES, Genève.

Crise écologique et dynamique locale. Un avenir pour les métiers du social ?

Laura Centemeri
CNRS/LAMES

L'articulation entre intervention sociale et problèmes d'environnement est une question rarement discutée dans le cadre du débat qui accompagne l'importance grandissante reconnue aux exigences de « développement durable¹ ».

Dans cette contribution, j'aborde ce thème en partant de ma propre expérience de recherche. D'un travail sur la territorialisation des politiques sociales dans le contexte italien, j'en suis venue progressivement à m'intéresser à l'étude des processus de (re)connaissance des dommages à « l'environnement habité » et des formes de leur réparation². Plus particulièrement, j'ai étudié les dynamiques locales déclenchées dans la ville de Seveso (Italie) par l'expérience dramatique de la contamination de dioxine en 1976, suite à l'accident industriel à l'usine ICMESA (propriété de la société multinationale suisse Roche). Dans ce contexte, j'ai été confrontée à des acteurs de l'intervention sociale promouvant activement des innovations dans l'organisation des services sociaux en vue d'une prise en compte conjointe de questions environnementales et sociétales (Centemeri 2010, 2011)³.

¹ Parmi les approches de la question du développement durable, l'école « territorialiste » est celle qui, le plus clairement, affiche une prise en compte du travail social comme partie prenante du « projet local » qui se doit de réaliser l'objectif du « développement local auto-soutenable (*auto-sostenibile*) ». Voir Magnaghi (2000).

² Par « territorialisation » des politiques sociales (et socio-sanitaires) j'entends les processus de réforme de l'État Providence - par décentralisations - qui ont eu lieu en Italie au début des années 2000. J'ai étudié ces transformations en partant du point de vue des usagers-citoyens et des travailleurs des services sociaux, à travers des enquêtes sur les transformations des lieux et des espaces des politiques sociales. Ces terrains participent d'un plus large programme de recherche coordonné par Ota de Leonardis à l'Université de Milan-Bicocca. Voir les contributions recueillies dans Bifulco (2003, 2005).

³ Je tiens à remercier Marc Breviglieri et Françoise Tschopp pour m'avoir encouragée à une relecture - sous l'angle du travail social - de mon travail de recherche sur les dommages à l'environnement, ainsi que Sylvie Chiousse pour ses commentaires.

À partir de ce regard croisé - l'analyse de la territorialisation des politiques sociales et l'émergence locale des problèmes environnementaux - j'identifie deux entrées privilégiées pour argumenter de la nécessité et de l'opportunité d'une implication des métiers du social dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures qui sont envisagées dans nos sociétés pour répondre à la crise environnementale.

Une première entrée qui permet de mettre en relation l'intervention sociale et la crise environnementale est celle qui passe par le lien établi, à partir du concept de *vulnérabilité sociale*, entre cohésion sociale et *résilience* face aux situations de risque et catastrophe. La prise en compte de ce lien conduit à mettre en avant une exigence forte d'*intégration* des politiques publiques dans la manière d'envisager la réponse à une demande de *justice environnementale* vis-à-vis d'*inégalités écologiques* (§1).

Une deuxième manière, complémentaire, d'envisager le lien entre l'intervention sociale et les problèmes d'environnement, passe par la prise en compte de l'environnement comme milieu et espace de proximité que les personnes avant tout autre chose *habitent*. La prise en compte de l'*habiter* comme *régime d'engagement* implique pour l'action publique visant les interdépendances homme-milieu de ne pas faire abstraction d'une exigence d'« attachement au territoire » (§2)⁴.

Dans les deux cas, il ne serait pas question d'ajouter une nouvelle responsabilité ou une nouvelle compétence (environnementale) à l'ensemble des responsabilités et compétences que les travailleurs sociaux sont déjà appelés à revêtir et exercer. Il s'agirait plutôt de faire ressortir certaines dimensions parfois négligées du travail social, notamment la nécessité d'intégration à d'autres politiques publiques (et leurs acteurs) ainsi que l'importance de son ancrage dans les contextes d'action.

Comme je vais le discuter en guise de conclusion, l'intervention sociale peut jouer un rôle dans l'élaboration de réponses novatrices aux défis écologiques, ces défis étant indissolublement locaux et globaux⁵. Cette contribution active des métiers du social demande néanmoins que l'on revienne sur un aspect en particulier de l'intervention sociale, c'est-à-dire la manière d'envisager le rapport entre les services sociaux et leur territoire.

⁴ Il est ici fait référence au concept d'« engagement » tel qu'il a été élaboré par Laurent Thévenot (2006). Sur l'*habiter* comme régime d'engagement dans la familiarité à ce qui environne, voir Breviglieri (2002)

⁵ Sur le croisement du local et du global dans les questions de gouvernance de l'environnement, je renvoie à Jasanoff S. & Martello, M. L. (2004).

Vulnérabilité sociale et situations de crise : le travail social face à la demande de justice environnementale

Les travaux de recherche interdisciplinaire qui s'intéressent aux situations de désastres dits « naturels » (par exemple inondations, canicules, tremblements de terre) ont progressivement mis en lumière que, face à des événements dont la gravité et l'ampleur des manifestations physiques sont comparables, les communautés atteintes montrent une capacité variable de réponse. Elles font preuve de niveaux inégaux de *résilience*, cette dernière étant considérée non exclusivement comme « résistance » (capacité d'absorber un choc), mais comme capacité d'apprentissage et d'adaptation dans un environnement traversé par des changements (incrémentaux ou soudains). Ce concept indique donc une capacité de régénération des relations socio-environnementales dans un contexte soumis à des stress⁶.

La variabilité dans la résilience observée a été mise en relation avec des degrés différents de *vulnérabilité* des communautés étudiées, non seulement au sens purement physique mais également sociale. En l'absence d'une définition qui fasse consensus, la vulnérabilité sociale peut être considérée, rapidement dit, comme le produit de conditions d'inégalité et d'exclusion sociales. Elle est mise en relation avec l'accès inégal aux ressources (en y incluant l'information, la connaissance, la technologie) ainsi qu'aux arènes politiques et judiciaires (au sens de niveaux de participation politique, d'inclusion et représentativité des institutions). La vulnérabilité est également conceptualisée sous l'angle de l'inclusion dans des réseaux sociaux et des rapports de proximité, ce que les sociologues définissent comme la dotation de « capital social » (Portes 1998). Elle est également discutée comme condition qui peut intéresser, selon les contextes et en raison des formes spécifiques de l'organisation sociale, des catégories d'individus comme les femmes, les personnes âgées, les enfants⁷.

Pour sa part, on sait que le terme de « travail social » est loin de désigner un champ clairement unifié de pratiques et professions. Néanmoins, on peut faire référence à la définition proposée par la « Fédération internationale des travailleurs sociaux » pour isoler des objectifs fédérateurs qui permettent de rassembler dans un cadre d'action commun cet ensemble varié de pratiques et professions. Ce cadre se structure autour de la référence aux droits de l'homme et à la justice sociale pour orienter une intervention

⁶ Pour une synthèse sur le débat autour de la résilience dans les études sur les désastres, je signale le volume de Birkmann (2006).

⁷ Je renvoie aux travaux de la géographe Susan Cutter qui a cherché à opérationnaliser le concept de vulnérabilité sociale sous la forme d'indicateurs permettant d'intégrer cette dimension dans la représentation cartographique des risques. Voir Cutter (1996), Cutter S.L., Mitchell J.T. & Scott M.S. (2000).

qui s'intéresse aux personnes et à leurs interactions avec les contextes de vie (Dauphin 2009).

La mise en avant de la vulnérabilité sociale comme facteur explicatif d'une capacité inégale de réponses aux crises environnementales, établit ainsi un lien direct entre travail social et problèmes d'environnement. Étant donné que toute forme d'injustice sociale produit de l'exclusion et des inégalités, elle contribue pour cela même à réduire la résilience d'une communauté (que cela concerne un quartier, une ville, un territoire) face à l'adversité environnementale. Le travail social va à l'encontre de cette tendance en tant qu'action qui vise à réduire les inégalités d'accès aux biens et aux services ainsi que comme soutien à faire valoir des droits.

Jusqu'ici rien de nouveau, ne pourrait-on dire. Sauf que, dans les débats récurrents sur la crise environnementale, la contribution du travail social à la construction d'une capacité de résilience est rarement évoquée et encore moins comptabilisée du côté des bénéfices de l'action sociale, l'attention étant concentrée largement sur la dénonciation des coûts de l'assistance.

Si d'une entrée par la vulnérabilité sociale (dans sa relation à la résilience en situation de crise) on passe à la mise en avant d'une demande de « justice environnementale », les problèmes d'environnement sollicitent sous un autre angle les métiers du social⁸. On retrouve ce glissement conceptuel - de la vulnérabilité sociale à la justice environnementale - chez des auteurs qui adoptent une perspective d'« écologie politique » à l'étude des problèmes environnementaux, en particulier dans les pays en voie de développement⁹. Dans ces contextes, on observe des situations de discrimination ethnique ou raciale de certaines populations qui s'associent aux coûts environnementaux très élevés qui pèsent sur leurs territoires de vie. D'où des mobilisations qui revendiquent une justice environnementale face à une distribution inégale des dommages et des risques environnementaux sur des populations déjà

⁸ Par « justice environnementale » on entend avant tout un mouvement politique qui est né aux États-Unis au début des années 1980. Il s'agit d'une réponse politique à la détérioration des conditions de vie suite à l'intensification des problèmes environnementaux. Ce mouvement part du constat que cette détérioration se manifeste en suivant - et en renforçant - des inégalités sociales déjà existantes, notamment les discriminations raciales (Pellow, D.N. & Brulle, R.J. 2005). Pour une définition du concept de « justice environnementale » comme « égalité d'accès à un environnement propre et égalité de protection contre un possible dommage environnemental sans différence de race, de revenu, de classe ou d'autre condition de statut socio-économique » voir Cutter (1995).

⁹ L'écologie politique s'est progressivement constituée comme champ d'analyse à partir des années 1970, sur la base d'études de géographie rurale et d'anthropologie concernant des conflits de distribution écologique, c'est-à-dire, des conflits autour de ressources ou services environnementaux, faisant ou pas objet de commerce. Elle met au centre de son investigation le rapport entre les structures sociales (économiques et politiques) et les usages de l'environnement (Martinez-Alier 2002 : chapitre 4).

autrement discriminées. Les risques ou les dommages à l'environnement ne sont plus considérés simplement comme des « externalités » à internaliser à travers des formes d'indemnisation mais comme des injustices, qui se cumulent à d'autres formes d'exclusion ; ce qui conduit à interroger les problèmes d'environnement sous l'angle critique des présupposés de l'organisation politico-sociale qui les produit et reproduit¹⁰.

Le passage d'une simple prise en compte de la taille des événements naturels pour appréhender un risque, à l'introduction dans le cadre d'analyse d'éléments de vulnérabilité sociale et de préoccupations d'injustice environnementale montre la construction progressive d'une interprétation des situations de crise environnementale comme directement liées à des formes d'organisation et de développement sociaux et économiques. Les effets territorialisés qu'elles produisent peuvent augmenter ou réduire l'exposition de certains territoires et des populations qui les habitent à des situations de crise. Il est ainsi scellé une imbrication qu'on ne peut pas - et on ne doit pas - démêler entre durabilité sociale, économique et environnementale du développement des territoires.

Dans le contexte européen, la réflexion et la tradition de mobilisation autour de la justice environnementale ont conduit progressivement à l'émergence du concept d'*inégalités écologiques*, dans le cadre des débats autour de l'action publique en matière de développement durable. Ce terme indique des inégalités d'exposition aux nuisances et aux risques ; il renvoie aussi à la capacité d'action afin de demander une intervention visant à améliorer le cadre de vie (Laigle, L. & Tual, M. 2007).

L'affichage d'un objectif de lutte face aux inégalités écologiques se confronte à plusieurs obstacles dans l'élaboration de sa mise en œuvre. Avant tout, il y a un problème concernant la production de connaissances sur les expositions aux risques environnementaux et leurs conséquences, spécialement les contaminants et les nuisances. Les exemples sont nombreux de citoyens qui se mobilisent pour contester la connaissance produite par les agences chargées de la vigilance sur les risques environnementaux. Les données officielles sont critiquées par leur supposée sous-estimation systématique des impacts, que cela concerne les bruits des avions à proximité d'un aéroport, les champs magnétiques des antennes relais de téléphonie mobile, la dioxine dispersée par les fumées d'un incinérateur. Dans tous ces cas, l'expertise est contestée par des groupes de citoyens et activistes sur la base de l'*expérience* des riverains, ce qui conduit à interroger les modèles employés pour la

¹⁰ J'ai abordé la question des limites d'un encadrement des problèmes environnementaux en tant qu'externalités dans Centemeri (2009).

production de connaissances en matière de santé publique¹¹.

En fait, la définition d'environnement qui est retenue en santé publique, par exemple dans le cas de la France, est une définition restreinte. Elle est issue d'une conception épidémiologique qui réduit l'environnement à des « déterminants environnementaux », se résumant à la pollution des milieux. De leur côté, les études en santé environnementale montrent les limites de l'outil épidémiologique pour la prise de décision en matière de santé, en particulier quand on s'intéresse aux pathologies chroniques. L'épidémiologie est confrontée à la difficulté d'étude des effets des faibles doses, des effets à long terme et des interactions entre polluants multiples. Cela implique que l'action publique se heurte à des situations d'incertitude (Le Moal, J., Eilstein, D. & Salines, G. 2010).

C'est donc avant tout sous l'angle de la production des connaissances nécessaires à l'action publique que la question des inégalités écologiques soulève des défis. Objectiver ces inégalités (au sens d'en donner une description stable et quantifiée) demande que l'on discute de la manière de produire de la connaissance en santé environnementale, comme branche de la santé publique¹². La confrontation des approches expertes - épidémiologiques, toxicologiques, médicales, biologiques, génétiques mais aussi sociologiques - ainsi que le dialogue entre expertise et expérience des personnes, apparaissent comme des éléments cruciaux pour identifier des conditions de nocivité environnementale et comprendre l'origine environnementale de certaines pathologies.

On peut dire que la nécessité que la lutte aux inégalités écologiques fait peser sur l'action publique est celle de resituer la santé publique dans le territoire, en sortant d'une approche centrée sur l'individu comme unité statistique privée de son contexte. Cela peut se faire uniquement à travers des « politiques intégrées » à l'échelle locale, transversales aux questions environnementales, socio-sanitaire, d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Dans cette intégration, une place importante devrait être reconnue à la participation citoyenne. L'expérience des habitants permet d'accroître la base de connaissances des politiques publiques et de réduire, au moins localement, les

¹¹ Sur la difficulté de construction d'une évidence scientifique en matière d'effets sur la santé de l'exposition à des nuisances et des contaminants industriels, voir le travail de Barbara Allen sur la « Cancer Alley » en Louisiana (Allen 2003). Sur l'invisibilité de ces expositions notamment dans les environnements de travail, voir l'ensemble des contributions rassemblées dans le volume Daubas-Letourneux V., Frigul N., Jobin P. & Thébaud-Mony A. (2012).

¹² L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit le champ de la « salubrité de l'environnement » (traduction donnée au terme anglais « *environmental health* ») comme recouvrant l'étude des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la santé, ainsi que la lutte contre ceux-ci. Il est important de noter que ces facteurs ne sont pas nécessairement des pollutions ou nuisances liées aux activités humaines (l'arsenic ou le radon en étant un exemple).

incertitudes (Callon M., Lascoumes P. & Barthe Y. 2001). La participation citoyenne permet également d'identifier des ressources d'action la plupart du temps ignorées et d'imaginer des solutions novatrices¹³.

Ce modèle d'intégration et de participation se confronte dans la réalité à des obstacles institutionnels et organisationnels à sa mise en place, notamment à une culture de la gestion des risques environnementaux concentrée sur les situations de crise. La logique de l'urgence confine en arrière plan les questions de prévention (ainsi que de réparation), où la dimension sociale des problèmes environnementaux est plus évidente.

Pour résumer, dans le cadre des débats sur la gestion des risques environnementaux, l'entrée par la vulnérabilité sociale permet clairement de reconnaître une place à l'intervention sociale. L'exclusion est considérée comme un facteur qui amplifie les effets des situations de crise environnementale. Les actions qui vont à l'encontre de cette exclusion participent donc de la construction d'une société dite résiliente face aux risques environnementaux.

L'évolution en termes de justice environnementale conduit à isoler un autre aspect, celui des « coûts environnementaux », de leur (re)connaissance et de leur distribution inégale dans une société. Dans ce cas également l'intervention sociale est impliquée, au sens d'intervention socio-sanitaire visant les conditions de santé environnementale des milieux de vie.

Dans les deux cas, les services sociaux sont appelés à s'ancrer territorialement, et à intégrer dans les formes de leurs interventions la promotion d'une participation citoyenne à l'identification, définition et gestion des problèmes qui surgissent dans les milieux de vie. Néanmoins, les cadres de la vulnérabilité sociale et de la justice environnementale peuvent facilement se prêter à un traitement des problèmes d'environnement qui privilégie une entrée par l'individu et la justice distributive, ce qui peut conduire à une inclusion du territoire dans l'action sociale sous la forme administrative traditionnelle du « bassin d'usagers ». Comme je vais le discuter dans la suite, c'est à partir d'une entrée qui considère l'environnement avant tout comme « espace habité » qu'une perspective originale d'intégration du territoire dans l'action sociale en matière d'environnement se dessine.

¹³ Cela à condition d'envisager la participation comme intégrée dans un processus d'« enquête » à la Dewey, dont l'objectif est la définition et la prise en compte de problèmes communs.

Travail social et prise en compte de l'« habiter » dans les problèmes d'environnement

Le lien établi entre l'intervention sociale et les problèmes d'environnement à l'aune de la vulnérabilité sociale et des inégalités écologiques intègre l'environnement comme ensemble de ressources auxquelles des droits et des services sont attachés.

En fait, notre expérience de l'environnement est plus riche. Tout en vivant *de* l'environnement (de ses ressources et services), nous vivons également *dans* l'environnement¹⁴. Dans ce dernier sens, l'environnement est avant tout « ce qui entoure » : il se décline au pluriel, comme *environnements*, et il ne peut exister que dans une relation. Il est toujours « l'environnement de ... » (un être, une personne, des communautés).

La prise en compte de l'environnement en tant que milieu de vie conduit à développer une entrée sur les questions environnementales à partir de l'« habiter », un concept auquel j'ai déjà plusieurs fois fait référence et que je vais maintenant développer plus en détail.

L'adoption d'une « perspective de l'habiter » implique de prêter attention à un type spécifique de rapport au monde entourant, marqué par une condition d'« immersion » perceptive et pratique dans ce qui environne (Ingold 2000). Cette condition se définit par opposition à un rapport à ce qui entoure qui se construit sur la perception de soi-même comme individu-sujet, séparé de et surplombant ses entours. Ces deux expériences du monde conduisent à des formes fort différentes d'« engagement » avec ce qui environne¹⁵.

« Habiter un environnement » s'accompagne d'une appréhension de la réalité environnante sur la base d'une familiarité acquise à partir de l'usage et de la fréquentation. Le quotidien de ces relations fait ainsi que progressivement une personne s'approprie et s'accommode ses environs, elle les personnalise, elle y dépose des repères personnels et elle y entretient des « attaches », des liens affectifs. Tout en étant appropriés et accommodés par la personne, les environs participent à leur tour à forger le sens de son être au monde. Pour le dire autrement, la personne qui « habite »

¹⁴ Sur les formes plurielles de faire l'expérience de l'environnement en tant qu'êtres humains - au sens de vivre *de*, *dans* et *avec* l'environnement - et sur le pluralisme des formes d'évaluation morale (au sens philosophique) qui en découle voir O'Neill, J., Holland, A. & Light, A. (2008).

¹⁵ Laurent Thévenot distingue à ce propos un régime d'engagement « du proche » (ou « en familiarité »), qui traduit le type de rapport à soi-même et au monde qui est propre à l'habiter, et un régime « en plan », c'est-à-dire un mode d'investissement de soi dans ses rapports avec le monde sur la base de l'« apprêtement » de l'environnement pour l'exercice d'une volonté. Sur l'intérêt de cette démarche qui prend en compte une pluralité de rapports au monde avec qui la personne doit composer avant tout dans son rapport à soi-même voir Genard (2011).

se distribue dans les environs, se les approprie, et les environs participent à leur tour du « maintien de la personne »¹⁶.

Prendre en compte l'habiter comme « régime d'engagement » permet de détecter des formes plurielles de « tenir » à l'environnement, c'est-à-dire, de le reconnaître comme un bien auquel on tient. Au-delà de la prise en compte de l'environnement comme bien-ressource (pour la santé, le loisir, la production), il y a d'autres biens qui se construisent et se partagent dans l'expérience de proximité et de familiarité à l'environnement. C'est des biens liés à l'*aise*, à la convenance et à la commodité de l'environnement habituel où tout se trouve sans effort à disposition. Mais il s'agit aussi des biens liés aux rapports affectifs qui lient une personne aux autres humains ainsi qu'à certains non-humains qui habitent et peuplent ces environs habituels (Thévenot 2006). Cela implique également qu'une mémoire est déposée dans les entours habituels, personnelle mais aussi collective, une mémoire de soi et de l'entourant, dans leur imbrication.

Bien sûr, l'importance de ces biens ne peut pas être saisie par celui ou celle qui est étranger/ère aux environs. Il s'agit donc de « biens du proche » qui se constituent et se maintiennent à travers et dans le rapport de proximité, par différence à des biens dont la visibilité est assurée publiquement¹⁷.

En fait, l'environnement est une source de bienfaits (ou méfaits) reconnaissables en toute « généralité » quand il est pris en compte, par exemple, en tant que ressource ou reconnu comme patrimoine¹⁸. Au contraire, les bienfaits (ou méfaits) d'un rapport de proximité à l'environnement sont plus difficiles à revendiquer (ou à dénoncer). Ils peuvent néanmoins faire l'objet d'une mise en commun et fonder une critique de l'action publique.

¹⁶ Sur l'habiter comme expérience du monde à partir de laquelle des capacités se développent, notamment des capacités dont on est censés faire preuve dans l'espace public, voir Breviglieri (2002).

¹⁷ Olga Koveneva dans la comparaison qu'elle développe des modes de construction d'une cause collective autour d'espaces de nature en milieu urbain, en France et en Russie, montre comment des cultures politiques différentes se dessinent dans les deux contextes sous l'angle de la place inégale qu'elles aménagent à ces « biens du proche » dans la revendication publique (Koveneva, 2011).

¹⁸ On fait référence ici au concept de « généralité » au sens d'une articulation établie entre une situation singulière et un « principe supérieur commun » qui peut légitimement fonder un accord entre une pluralité d'acteurs, distants et anonymes. Ce qui est reconnu comme un « bien » dans la situation l'est donc par rapport à un critère d'évaluation que quiconque, indépendamment de la proximité à la situation, reconnaît comme légitime (Boltanski, L. & Thévenot, L. 1991).

Je voudrais à ce propos revenir sur l'expérience du désastre de Seveso, pour exemplifier ces manières plurielles d'envisager l'environnement et sa participation à la construction d'une communauté politique¹⁹.

Le désastre de Seveso est une grave pollution de dioxine qui a touché, en 1976, un territoire densément peuplé autour de la petite ville de Seveso, située à 20 km de Milan, en Italie, suite à un accident survenu dans l'usine chimique ICMESA, à l'époque contrôlée par la multinationale suisse Hoffmann-La Roche. À l'ICMESA on produisait, entre autres, le trichlorophénole, un produit chimique intermédiaire employé pour la fabrication d'herbicides. Suite à un accident dans le réacteur destiné à cette production, le 10 juillet 1976 un nuage toxique chargé de dioxine se dégage.

Cet accident a marqué, dans l'espace européen, un moment important dans la construction de la question environnementale. Il est à l'origine d'une Directive européenne, dite « Directive Seveso » (96/82/CE), qui, en 1982, introduit la catégorie de « risque d'accident majeur » et sa régulation, en configurant ainsi les ébauches d'une responsabilité de la Communauté européenne en matière environnementale.

Au niveau local, celui de la région contaminée autour des villes de Seveso, Meda, Cesano Maderno et Desio, le désastre et la crise qui suivirent ont été marqués par de violents conflits, opposant la population affectée et les institutions publiques en charge de la gestion de la crise. Ces institutions adoptent, dans leur réponse à l'accident, une conduite qui implique de suspendre ou de limiter fortement les garanties démocratiques et de participation à la décision publique au nom de l'exceptionnalité de l'événement.

Les conflits, toutefois, surgissent également du côté des mobilisations qui se forment au soutien des personnes affectées. Ce front est marqué par l'opposition entre deux formes organisées de mobilisation. D'un côté, il y a une mobilisation liée aux mouvements sociaux et aux partis politiques de gauche de l'époque. Elle promeut une prise en compte du dommage à l'environnement contaminé sous l'angle de la santé environnementale, tout en le revendiquant également comme enjeu de critique sociale. L'accident est ainsi dénoncé comme « crime du capitalisme », qui dévoile des injustices et des formes d'exploitation touchant l'environnement et les humains.

De l'autre, il y a une mobilisation liée aux paroisses du territoire et aux mouvements catholiques, très présents et bien enracinés dans la région. Pour ces acteurs, l'environnement est avant tout le milieu auquel une communauté est attachée, à partir de son histoire et des formes de son vivre ensemble. C'est donc ce lien au territoire ainsi que ses formes du vivre ensemble qu'il faut préserver et restaurer dans la

¹⁹ Faute d'espace, je ne vais pas pouvoir présenter de manière détaillée ce cas d'étude. Je renvoie aux références déjà citées, en particulier Centemeri (2011).

réponse à la crise environnementale. La critique cible ici la manière dont l'autorité publique a géré l'évacuation de quelques centaines d'habitants de la zone la plus contaminée. Contre l'intervention « par le haut » des autorités, la mobilisation catholique promeut l'auto-organisation « par le bas » de formes de soutien aux personnes et aux familles obligées de quitter leurs maisons. Ces formes de soutien sont avant tout orientées à maintenir le lien entre la population et son territoire.

Tout en étant au cœur des conflits et des tensions qui traversent l'espace local de la crise, ces façons plurielles d'envisager le rapport à l'environnement se retrouvent également dans l'expérience intime des personnes affectées, suscitant des dilemmes et des difficultés à habiter un environnement où pèse le soupçon de la contamination.

Ainsi une habitante de Seveso à l'époque de l'accident parle de la difficulté de vivre constamment dans la vigilance et dans la méfiance vis-à-vis du monde environnant soudainement devenu « à risque » :

Nous avons eu vraiment peur quand on nous a dit qu'est-ce que c'était. C'était la sensation de quelque chose dans l'air. C'était tout un "je ne touche pas là, je ne touche pas ici". Tu ne mettais plus rien dehors, par exemple les linges. C'était une sensation bizarre. (...) Ce discours de la dioxine, après, a commencé à rester de côté. On savait qu'elle était là. Mais on a commencé à se dire : « il faut vivre ». *Que sera, sera*. On a toujours eu des contrôles, on a toujours fait les analyses. À un certain moment tu dois vivre et donc tu vis ²⁰.

Tout en reconnaissant avoir été affectée par le désastre et en porter les conséquences (presque des stigmates), ce qui impliquerait qu'une cause se monte pour demander une reconnaissance et une réparation en justice, cette habitante affirme également un besoin de restaurer et de préserver la normalité de sa vie et de celle des proches. Cela induit non pas une négation ou un refoulement de la gravité de ce qui s'est passé, mais de refuser que cette expérience redéfinisse l'ensemble de ses rapports de proximité au monde environnant.

Ce que l'exemple de Seveso aide à mettre en évidence est la difficulté d'intégrer les attachements de proximité dans la construction d'une dénonciation publique des problèmes de l'« environnement habité ». Cette tentative d'articulation échoue à Seveso, suite au conflit qui oppose la mobilisation « de gauche », dénonçant l'injustice du dommage, et la mobilisation catholique, qui revendique l'attachement au territoire contre une logique de réponse à la crise basée sur la coupure de ce lien.

²⁰ Entretien avec Giuliana B., novembre 2003.

La prise en compte de l'expérience « habitante » est donc cruciale pour comprendre les difficultés à l'expression publique et à la reconnaissance de certains problèmes d'environnement.

Dans d'autres contextes aussi, moins dramatiques, c'est en reconnaissant l'existence de ce rapport à l'environnement (au sens de l'habiter) qu'on arrive à encadrer les résistances rencontrées par l'implémentation de certains dispositifs de politique publique. C'est le cas des dispositifs centrés sur la catégorie de « risque environnemental ». Les mesures d'action ainsi impulsées conduisent à des interventions marquées par une représentation du territoire comme « carte », qui évacue entièrement la dimension expérientielle de l'habiter. Il s'agit là d'un champ d'action où une approche intégrée entre politiques du risque et politiques sociales serait propice à une compréhension plus large des enjeux de toute intervention visant l'aménagement du territoire et la gestion des risques.

Il faut dire que la prise en compte des « biens du proche » est un défi largement reconnu dans le champ de l'intervention sociale, bien que sur d'autres terrains que la santé environnementale ou les risques (Breviglieri M., Pattaroni L. & Stavo-Debaugé, J. 2003 ; Breviglieri 2005). Ce qui est plus spécifique à ce domaine d'action publique, c'est la demande aux services sociaux d'ancrage aux territoires, dans un souci de rapprochement au milieu de vie. Cet ancrage devrait inclure dans les pratiques du travail social une exigence de familiarisation aux contextes, qui seule va permettre de prendre en compte des attachements personnels et de créer les conditions de leur reconnaissance vis-à-vis des objectifs de l'action publique. Cela implique pour le travailleur social un rôle, inconfortable par moments, de « médiateur » ; la médiation étant entendue comme un travail à la frontière entre le devenir familier aux contextes et le maintien du détachement requis pour un jugement de la situation en généralité (Doidy 2003). Cette capacité de médiation est cruciale pour une prise en compte des problèmes environnementaux comme problèmes qui peuvent affecter des lieux qui sont vécus par les personnes prioritairement à travers l'habiter.

La reconnaissance de l'importance de l'expérience habitante dans la construction des problèmes d'environnement justifie la tendance du militantisme environnementaliste à se tourner de plus en plus vers l'action locale. Dans le contexte italien, la primauté reconnue à l'action locale s'accompagne d'une évolution dans la pratique des associations environnementalistes vers des registres d'action qui ne sont plus exclusivement tournés vers la dénonciation de problèmes environnementaux (Della Porta D. & Diani M. 2004). L'attention est portée à la mise en place, à travers

l'engagement associatif et bénévole, d'initiatives qui visent une production directe de services environnementaux, comme requalifier des espaces de nature abandonnés ou bien en garantir l'entretien. Ces initiatives sont conçues non seulement comme l'occasion de sensibiliser à des problématiques environnementales de large portée (la perte de biodiversité, les déchets, le changement climatique, les pollutions atmosphériques) mais également comme des opportunités pour travailler avec les habitants à améliorer ensemble la qualité sociale des lieux.

Je reviens ici à mon terrain de Seveso, où j'ai suivi la trajectoire biographique d'un petit groupe de militants environnementalistes, à partir de leur engagement comme acteurs de la mobilisation de gauche à l'époque de l'accident jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, ces activistes sont très présents dans la vie de la communauté locale, à travers la création d'une association environnementaliste et d'une « entreprise sociale » qui gère plusieurs services sociaux (un centre social pour personnes âgées ; un service d'accueil pour mineurs et familles en difficulté)²¹. Ces services sont organisés dans les espaces d'une ancienne villa de Seveso, entourée par un parc (la villa Dho), dont les activistes ont assuré la requalification et l'ouverture au public.

Dans leur parcours, l'échec connu lors de la mobilisation « de gauche » suite à l'accident a fait l'objet d'une réflexion qui a abouti à accorder une place importante à l'« hybridation » entre intervention sociale et action environnementale à l'échelle d'un même territoire (Centemeri 2010). Ce suivi biographique m'a permis de retracer un parcours qui a été commun à une partie de l'environnementalisme italien et qui a conduit à postuler la nécessité d'« enracinement » local de l'action politique environnementaliste, à travers le développement d'initiatives qui investissent la dimension de proximité²². C'est au prix de cet enracinement que la prise en compte de l'expérience habitante peut être assurée. L'enracinement dans le local s'associe ainsi à l'objectif d'alimenter des relations (environnementales, sociales et économiques) qui, ancrées dans le contexte de proximité, sont à même de produire une reconfiguration des interdépendances socio-environnementales structurant les milieux de vie.

J'ai défini cette forme d'engagement politique en termes d'« action politique attachée au territoire habité » : attachée aux contextes de vie et aux gestes qui tissent au fil du temps les relations entre les êtres humains, et entre les êtres humains et ce qui

²¹ Les « entreprises sociales » sont des coopératives et des acteurs importants du « tiers secteur ». En Italie le tiers secteur s'est structuré autour de deux traditions fort différentes : une tradition d'engagement social confessionnel, surtout catholique, et celle des organisations et des mouvements de promotion des droits sociaux et de la citoyenneté, dont la matrice est issue du mouvement ouvrier et syndical (De Leonardi O. & Vitale T. 2001).

²² Cette exigence a été tout particulièrement centrale dans la pensée et l'œuvre de Alexander (Alex) Langer (1946-1995), pacifiste et environnementaliste, parmi les fondateurs du parti italien des Verts. Voir Dall'Olio (2000).

les environne (Centemeri 2011). Cette politique attachée « descend » pour ainsi dire dans les espaces du quotidien pour y reconnaître la présence de liens de proximité ainsi que des biens que ces attachements garantissent. La prise en compte de ces biens et le travail nécessaire à leur articulation avec des biens plus généraux (comme le développement durable) sont considérés par ces militants comme étant le défi auquel l'action politique environnementaliste est aujourd'hui confrontée.

L'intervention sociale, à partir d'une innovation de ses pratiques qui investit le rapport au territoire, est vue comme un lieu propice à cette articulation. Dans ce sens là, la logique d'externalisation des services sociaux qui guide en Italie la réorganisation des politiques sociales est saisie comme une opportunité pour cet investissement « militant » de l'intervention sociale.²³ Ce qui conduit néanmoins à minimiser les aspects critiques de cette tendance (notamment ses impacts en termes d'équité territoriale) et à sous-estimer l'importance de la composante civique, dans les critères et les pratiques d'organisation de l'intervention sociale (Bifulco L. & Centemeri L. 2008).

Les métiers du social à l'épreuve de l'environnement

Les deux approches aux problèmes environnementaux que j'ai discutées, d'un côté comme enjeux sociétaux de droit et de justice, et, de l'autre, comme troubles qui affectent le milieu, sont tous les deux indispensables pour une interprétation correcte de la complexité des défis auxquels nous confronte la crise environnementale.

Dans les deux cas, l'intervention sociale apparaît, potentiellement, comme une pièce importante dans la construction d'une action publique capable de répondre à ces défis. Cela est vrai à deux conditions.

Une première condition que j'ai soulignée à plusieurs reprises est l'exigence de promouvoir, dans les politiques publiques, une approche *intégrée* aux questions sociales et environnementales, tout en ouvrant des espaces pour la participation des citoyens. Cela impliquerait des innovations dans la manière d'envisager le travail social dans son rapport aux usagers mais également aux autres acteurs et métiers de l'action publique. Cette perspective se heurte à de nombreux obstacles, dont la tendance à promouvoir la compartimentation et la spécialisation des compétences des acteurs des politiques publiques.

De même pour la diffusion dans les politiques publiques d'outils de management promouvant un « gouvernement par l'objectif », largement indifférent à la qualité

²³ Par logique d'externalisation j'entends l'attribution faite par un acteur public à un sujet privé de la responsabilité d'assurer un service public, à partir de l'établissement d'une convention entre sujet public commanditaire et fournisseur privé.

sociale des processus produits dont on force l'objectivation par quantification et standardisation (Thévenot 2011).

Il ne faut pas non plus négliger les tensions qui existent entre les différentes professions impliquées. Ces tensions trouvent leur origine dans la cristallisation d'une hiérarchie entre acteurs des politiques publiques sur la base d'une hiérarchie de leurs savoirs. Cette même hiérarchisation touche d'autant plus les savoirs des citoyens et des habitants, dont la classification comme « profanes » signale la nécessité d'un travail exigeant de traduction et d'intégration dans un ensemble hétérogène de connaissances pour l'action. Dans cette dynamique, les savoirs des travailleurs sociaux se trouvent soumis à une double critique : par les usagers eux-mêmes, d'un côté, faisant valoir la primauté de l'authenticité de leur expérience, et par des professions plus détachées des contextes d'action, de l'autre. Ces dernières sont moins exposées aux exigences de l'hybridation en contexte et peuvent faire valoir la force d'une expertise plus facilement objectivable (mais non pas nécessairement plus objective)²⁴.

Une deuxième condition est relative à la manière d'envisager le rapport à l'environnement dans l'organisation du travail social - où, par environnement, il faut entendre d'abord le contexte de proximité de l'intervention sociale. L'environnement de l'action sociale est traditionnellement conçu comme « bassin d'usagers » et il est appréhendé sous l'angle des « besoins » d'assistance qu'on y peut repérer et cartographier. L'approche distributive qui sous-tend cette représentation de l'espace d'action peut conduire à négliger le potentiel d'activation et de connaissance qui se dégage des relations tissées en contexte d'action. Dans le cas italien, l'exemple des « programmes intégrés » d'intervention à l'échelle locale est porté comme preuve d'un besoin que les services sociaux sortent des lieux traditionnels de leur organisation (le bureau, le centre de services) pour acquérir une connaissance plus fine non seulement des problèmes du territoire (en y incluant les problèmes de santé environnementale) mais également des ressources, des langages, des connaissances qui en fabriquent la texture spécifique²⁵.

Penser l'intégration entre intervention sociale et problèmes d'environnement implique donc de considérer les services sociaux non pas uniquement sous l'angle des « produits » qu'ils fournissent (services, subventions) et de leur distribution selon les besoins mais également à partir des relations qu'ils établissent dans les espaces

²⁴ Pour le rapport complexe qui peut se créer, sur ce point de vue, entre travailleurs sociaux et « bénévoles », voir Eliasoph (2009).

²⁵ Voir à ce propos le cas d'innovation des services socio-sanitaires dit « Micro-WIN » (Micro-Welfare Innovations) dans la région italienne du Frioul-Vénétie julienne discuté dans Bifulco L., Bricocoli M. & Monteleone R. (2008).

d'intervention, des connaissances de contexte ainsi produites et de leur potentiel d'activation. On a discuté de l'importance de cette connaissance pour une prise en compte adéquate de l'habiter et son articulation avec des objectifs de justice plus larges. Aux travailleurs sociaux est donc demandé de développer des « arts » de médiation complexes. Une question, cette dernière, qui interroge, entre autres, les exigences de formation au travail social ainsi que les pratiques d'exercice et la nécessité de les adapter à ces nouveaux défis. L'exigence de se positionner à l'articulation entre le social et l'environnemental implique de privilégier des projets d'intervention qui s'appuient sur « l'immersion » au sein de la population avec qui on veut travailler, dans les lieux même de l'habiter, et sur la valorisation d'espaces de l'action sociale « intermédiaires », entre le bureau et le domicile. Ces nouvelles pratiques demandent le développement de compétences pratiques de proximité, telles le tact et la sollicitude dans la manière d'approcher les usagers et leur problèmes, ainsi que l'adoption de démarches compréhensives basées sur l'écoute et l'échange dans la familiarité. Néanmoins, comme le soulignent Breviglieri et Stavo-Debaugé (2006) il y a aujourd'hui une reconnaissance partielle et « défigurante » des compétences pratiques de proximité que les professionnels développent sur le terrain, rarement prises en compte dans les formats d'évaluation et fréquemment à risque de susciter des critiques de manque de professionnalité. Reconnaître le propre de ces compétences et constituer un inventaire de conventions en permettant une évaluation est aujourd'hui une exigence urgente pour que les termes de ce qui compte comme professionnalité des travailleurs sociaux s'ouvrent à la prise en compte des transformations requises par l'évolution vers des politiques sociales de plus en plus ancrées dans la proximité.

Références

- Allen, B. (2003). *Uneasy Alchemy. Citizens and Experts in Louisiana's Chemical Corridor Disputes*. Cambridge Ma. : MIT Press.
- Bifulco, L. (2003). *Il genius loci del welfare. Strutture e processi della qualità sociale*. Roma : Officina.
- Bifulco, L. (2005). *Le politiche sociali. Temi e prospettive emergenti*. Roma : Carocci.
- Bifulco, L. & Centemeri, L. (2008). Governance and Participation in Local Welfare. The Case of the Italian Piani di Zona (Area Plans). *Social Policy and Administration*, 42(3), 211-227.
- Bifulco, L., Bricocoli, M., & Monteleone, R. (2008). «Activation and Local Welfare in Italy: Trends, Issues and a Case Study. *Social Policy and Administration*, 2, 143-159.
- Birkmann, J. (2006). *Measuring Vulnerability to Natural Hazards: Towards Disaster Resilient Societies*. Tokyo/New York/Paris : United Nations University Press.
- Boltanski, L. & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

- Breviglieri, M. (2002). L'horizon du ne plus habiter et l'absence du maintien de soi en public. In D. Cefaï et I. Joseph (Eds.) *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube.
- Breviglieri, M. (2005). Bienfaits et méfaits de la proximité dans le travail social. In J. Ion (Ed.) *Le travail social en débat(s)*. Paris : La Découverte.
- Breviglieri, M., Stavo-Debaugé, J. (2006). Sous les conventions. Accompagnement social à l'insertion : entre sollicitude et sollicitation. In F. Eymard-Duvernay (Ed.) *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 2 Développements*. Paris : La Découverte.
- Breviglieri, M., Pattaroni, L. & Stavo-Debaugé, J. (2003). Quelques effets de l'idée de proximité sur la conduite et le devenir du travail social. *Revue Suisse de Sociologie*, 29(1), 141-157.
- Callon, M., Lascoumes, P. & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- Centemeri, L. (2009). Environmental Damage as Negative Externality: Uncertainty, Moral Complexity and the Limits of the Market. *E-Cadernos CES*, 5, 22-41.
- Centemeri, L. (2010). De "radicaux" à "enracinés". Réflexions sur l'engagement environnementaliste local. In F. Colonna & L. Le Pape (Eds.), *Traces : désir de savoir et volonté d'être. L'après colonie au Maghreb*. Paris : Sindbad/ Actes Sud.
- Centemeri, L. (2011). Retour à Seveso. La complexité morale et politique du dommage à l'environnement. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 66 (1), 213-240.
- Cutter, S.L. (1995). Race, class and environmental justice. *Progress in Human Geography*, 19(1), 111-22.
- Cutter, S.L. (1996). Societal Vulnerability to Environmental Hazards. *International Social Science Journal*, 47 (4), 525-536.
- Cutter, S.L., Mitchell, J.T. & Scott, M.S. (2000). Revealing the Vulnerability of People and Places: A Case Study of Georgetown County, South Carolina. *Annals of the Association of American Geographers*, 90 (4), 713-737.
- Dall'Olio, R. (2000). *Entro il limite. La resistenza mite di Alex Langer*. Molfetta : La Meridiana.
- Daubas-Letourneux, V., Frigul, N., Jobin, P. & Thébaud-Mony, A. (Eds.) (2012). *Santé au travail, approches critiques*. Paris : La Découverte.
- Dauphin, S. (2009). Le travail social : de quoi parle-t-on ? *Informations sociales*, 152 (2), 8-10.
- De Leonardis, O. & Vitale, T. (2001). Les coopératives sociales et la construction du tiers secteur en Italie. *Mouvements*, 19, 75-80.
- Della Porta, D. & Diani, M. (2004). *Movimenti senza protesta ? L'ambientalismo in Italia*, Bologna : Il Mulino.
- Doidy, E. (2003). Faire entendre la voix des usagers dans les concertations environnementales. *Sociologies pratiques*, 7, 49-64.
- Eliasoph, N. (2009). Rendre publique l'intimité et mesurer le « travail de volontariat » : l'enchevêtrement d'horizons moraux dans un programme d'engagement civique pour la jeunesse aux Etats-Unis. In P. Molinier, S. Laugier & P. Paperman (Eds.) *Qu'est-ce que le care ? Souci de soi, sensibilité, responsabilité*. Paris : Payot.
- Genard, J.-L. (2011). Investiguer le pluralisme de l'agir. *SociologieS*, mis en ligne le 06 juillet 2011, consulté le 01 mars 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/3574>.
- Ingold, T. (2000). *The Perception of the Environment. Essays in livelihood, dwelling and skill*. London : Routledge.
- Jasanoff, S. & Martello, M. L. (2004). *Earthly Politics. Local and Global in Environmental Governance*. Cambridge MA. : The MIT Press.

Koveneva, O. (2011). Les communautés politiques en France et en Russie. Regards croisés sur quelques modalités du « vivre ensemble ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 66 (3), 787-817.

Laigle, L. & Tual, M. (2007). Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ?. *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, consulté le 27 février 2012. URL : <http://developpementdurable.revues.org/4262>.

Le Moal, J., Eilstein, D. & Salines, G. (2010). La santé environnementale est-elle l'avenir de la santé publique ?. *Santé Publique*, 22 (3), 281-289.

Magnaghi, A. (2000). *Il progetto locale. Verso la coscienza di luogo*. Torino : Bollati Boringhieri (tr.fr . 2003. *Le projet local*. Mardaga : Sprimont).

Martinez-Alier, J. (2002). *The Environmentalism of the Poor : A Study of Ecological Conflicts and Valuation*. Cheltenham UK/ Northampton MA: Edward Elgar.

O'Neill, J., Holland, A. & Light, A. (2008). *Environmental Values*. London : Routledge.

Pellow, D.N. & Brulle, R.J. (2005). *Power, Justice, and the Environment. A Critical Appraisal of the Environmental Justice Movement*. Cambridge Ma. : MIT Press.

Portes, A. (1998). Social Capital: its origins and applications in modern sociology. *Annual Review of Sociology*, 24, 1-24.

Thévenot, L. (2006). *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. Paris : La Découverte.

Thévenot L. (2011). Autorità e poteri alla prova della critica. L'oppressione del governo orientato all'obiettivo. *Rassegna Italiana di Sociologia*, 4, 627-660.